

Cabinet de Maître Cyril CHELLE (SCP DE CONTI AVOCATS)

Avocat au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous

97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel: 05 94 30 01 97 - chellecyril@decontiavocats.com

AVIS DE VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au tribunal judiciaire de CAYENNE, au Palais de Justice, 1 Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE

L'adjudication aura lieu le LUNDI 09 MARS 2026 à 10 H 30

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en QUATRE lots, les biens et droits immobiliers suivants :

LOT N°1 : Un terrain non bâti entièrement recouvert de végétation et d'arbres adultes élevés, situé en bordure de la Route des Plages à **REMIRE MONTJOLY** (97354), référencé au cadastre Section AK n°146 et AK n°311, Lieudit D1 et CEIDE, d'une contenance totale de 00ha12a 00ca, non occupé.

MISE À PRIX : **QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80 000 €uros)**

LOT N°2 : Un immeuble en mauvais état de type R+1, constitué au rez-de-chaussée d'un logement de type T1 et d'un logement de type T2, et à l'étage d'un logement de type T4, le tout sur un terrain situé à **REMIRE MONTJOLY** (97354), 22 avenue Sainte Dominique et référencé au cadastre Section AE n°451, Lieudit Avenue Saint-Dominique, d'une contenance de 00ha 17a 50ca, occupé.

MISE À PRIX : **CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (144 000 Euros)**

LOT N°3 : Un terrain non bâti situé à MANA (97360), rue Napoléon et référencé au cadastre Section AB n°70, Lieudit le bourg, d'une contenance de 00ha 02a 67ca, non occupée.

MISE À PRIX : **DIX MILLE EUROS (10 000 €uros)**

LOT N°4 : Un terrain non bâti situé à IRACOUBO (97350), route nationale n°1 et référencé au cadastre Section AB n°239 et AB n°240, Lieudit le Bourg, d'une contenance totale de 00ha 38a 83ca, non occupé.

MISE À PRIX : **TRENTE MILLE EUROS (30 000 €uros)**

Outre les frais, clauses et conditions du cahier des conditions de vente

Pour enchérir, il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au barreau de la Guyane et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Président de la CARPA GUYANE d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.

Fait et rédigé le 03 février 2026 à REMIRE-MONTJOLY, signé **Me C. CHELLE**

CONDITIONS DE LA VENTE : Consultation sans frais du cahier des conditions de vente dressé par Me C. CHELLE, auprès du secrétariat greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de CAYENNE situé 1, Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE où il a été déposé, ou au Cabinet de la SCP DE CONTI AVOCATS, Avocats associés au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous – 97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel : 05 94 30 01 97 (www.decontiavocats.com)